

PPU du Quartier des grands jardins

Suivi des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

> CONTEXTE

Situé aux portes du centre-ville, entre le mont Royal et le canal de Lachine, le Quartier des grands jardins fait l'objet d'une planification spécifique pilotée par l'arrondissement de Ville-Marie.

Milieu de vie dynamique habité par plus de 14 000 résidents, fréquenté quotidiennement par 20 000 travailleurs et 40 000 étudiants, le quartier suscite depuis quelques temps un nouvel intérêt : ses attraits paysagers exceptionnels, son patrimoine bâti unique et son accessibilité en transports en commun lui confère un caractère unique dans le paysage urbain montréalais.

Pour assurer son développement sur la base de ses atouts, un Programme particulier d'urbanisme (PPU) a été élaboré puis proposé en mars dernier aux citoyens à l'occasion de consultations publiques organisées par l'OCPM.

« Il est important de mettre en place les conditions nécessaires pour faire du quartier un milieu de vie sain, sécuritaire et convivial, ayant une identité propre que lui confère son caractère bâti et paysager et ce, dans le contexte particulier du centre-ville. »

Extrait du rapport émis par l'OCPM

Trois grandes orientations ont été élaborées pour l'aménagement du secteur :

- la mise en valeur du patrimoine
- la qualité des milieux de vie
- le dynamisme économique

> UNE DÉMARCHE APPUYÉE PAR LE MILIEU

À la suite des consultations publiques et des auditions de mémoires, la commission de l'OCPM a émis un **avis favorable** au projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) et qui reprend les préoccupations des citoyens et des organismes du milieu. En plus d'appuyer les grandes orientations du PPU, les consultations ont mis en lumière plusieurs aspects, notamment :

- **La validité de consolider le caractère résidentiel du quartier**
- **L'importance d'en faire un milieu de vie mixte, recherché et attrayant pour les nouveaux résidents, les étudiants et les travailleurs**, ce qui rejoint les orientations exprimées dans le Plan d'urbanisme et le Plan de transport
- **La pertinence d'aménager un nouvel espace vert destiné aux résidents du quartier**

> RECOMMANDATIONS DE L'OCPM

La commission propose **22 recommandations** qui couvrent aussi bien les orientations générales que les aspects plus spécifiques du programme. Ces recommandations visent davantage les moyens concrets de mise en œuvre et leur planification à terme.

Produit en collaboration avec la Direction du développement économique et urbain, le tableau présenté dans ce document expose les positions de l'arrondissement et de la Ville envers les recommandations de la commission.

Liste des recommandations formulées par la commission

	RECOMMANDATIONS DE L'OCPM	SUITES À DONNER AUX RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DU SUIVI
1	Adopter le projet de PPU du Quartier des grands jardins, sous réserve des propositions que l'OCPM formule dans son rapport.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous proposons de modifier le document en fonction de 15 recommandations touchant précisément le contenu du PPU. Nous tiendrons compte également des autres recommandations touchant les démarches connexes dans la mise en œuvre qui suivra l'adoption du document final. ▪ Nous suggérons aussi de clarifier la portée des outils d'urbanisme (PPU, PU, PIIA) au début de la section 1.2 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p> <p>Ville de Montréal</p>
2	<p>Convivialité du quartier et sentiment de sécurité</p> <p>a) Poursuivre avec vigueur la mise en application du Plan d'action ciblé en itinérance, en concertation avec les organismes concernés et ceux qui ont manifesté la volonté, au cours des consultations publiques, de s'y impliquer;</p> <p>b) Accorder une attention particulière à la problématique de l'itinérance autochtone;</p> <p>c) Tenir régulièrement la population du quartier au courant des progrès accomplis et des prochaines étapes de leur action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions déjà entreprises à cet effet seront rappelées dans le document, notamment les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Depuis octobre 2010, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'action ciblé en itinérance qui touche tout particulièrement le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et qui propose plus spécifiquement des actions à entreprendre autour du square Cabot (programmation intensive, intervention du SPVM, amélioration des aménagements, etc.). ○ Un plan d'intervention est donc en place depuis moins d'un an. Ce plan vient d'être adopté et devrait avoir des impacts positifs à mesure que les actions se poursuivent. ○ Le Plan d'action prévoit des mécanismes de suivi qui permettront d'ajuster l'intervention au besoin. 	<p>Ville de Montréal</p> <p>Arrondissement de Ville-Marie</p>
3	<p>L'itinérance</p> <p>Étendre son projet pilote d'inspection des maisons de chambres à celles qui sont situées sur le territoire du Quartier des grands jardins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant d'étendre le projet-pilote, il faut faire un bilan de celui en cours afin d'évaluer la pertinence d'étendre son application. 	<p>Direction de l'habitation</p> <p>Arrondissement de Ville-Marie</p>
4	<p>La propreté</p> <p>a) Intensifier ses opérations courantes en matière de propreté et d'entretien, particulièrement dans les ruelles;</p> <p>b) Appliquer avec rigueur la réglementation sur la propreté;</p> <p>c) Ajouter, dans la version finale du PPU, l'amélioration des conditions générales de propreté parmi les moyens de mise en œuvre du PPU.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le document sera modifié pour préciser et rappeler les interventions déjà entreprises en matière de propreté dans le cadre de l'orientation sur la qualité des milieux de vie, en donnant une place particulière à la propreté des ruelles. ▪ Plusieurs actions sont déjà en cours de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise sur pied de campagnes d'information et de sensibilisation ○ Action ciblée des inspecteurs du domaine public dans les ruelles ○ Affectation d'un col bleu dédié à l'entretien du square Cabot ▪ Au dernier budget d'arrondissement, une somme de 1,4 M\$ a été affectée au financement de programmes de propreté. 	<p>Éco-quartier</p> <p>Arrondissement de Ville-Marie</p>

Liste des recommandations formulées par la commission

RECOMMANDATIONS DE L'OCPM	SUITES À DONNER AUX RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DU SUIVI
<p>5</p> <p>Les infrastructures communautaires</p> <p>a) Travailler dès maintenant à la création d'un centre communautaire pour le quartier, en partenariat avec les organismes intéressés, en procédant à l'élaboration d'une programmation appropriée et à la location des espaces nécessaires;</p> <p>b) Reconnaître dans la version finale du projet de PPU l'importance d'un tel équipement pour le quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les dernières années, l'arrondissement a pris le parti d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes en concluant des ententes avec les institutions du secteur (Université Concordia, Collège de Montréal, Bibliothèque Atwater, etc.). ▪ Exemples de telles ententes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation des terrains sportifs du Collège de Montréal ○ Accès à la piscine du YMCA Centre-ville ▪ L'arrondissement propose de suivre l'évolution de la population dans le cadre de la densification résidentielle du quartier, et d'évaluer subséquemment la pertinence de créer un centre communautaire. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p>
<p>6</p> <p>La mixité sociale à préserver</p> <p>Mettre en place, dans les plus brefs délais, le comité de travail sur le logement annoncé par l'arrondissement de Ville-Marie, dans le but d'adapter les programmes d'habitation à la réalité du centre-ville. Ce comité devrait regrouper des représentants de la Ville de Montréal, de l'arrondissement de Ville-Marie, de la société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), de la société d'habitation du Québec (SHQ) et aussi du milieu social et communautaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un comité de travail a été créé dans la foulée de l'élaboration des deux PPU soumis à l'OCPM. Composé des représentants de l'arrondissement et de la Direction de l'Habitation, ce comité tiendra sa première réunion le 19 août prochain. ▪ Mandat à deux volets : <ul style="list-style-type: none"> ○ Étudier la possibilité de modifier les programmes d'habitation existants afin de mieux les adapter à la réalité immobilière du centre-ville ; ○ Évaluer pour les mêmes raisons la possibilité de revoir l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables. ▪ Un plan de travail et un échéancier seront élaborés, et on discutera de l'opportunité d'élargir le comité pour y inclure des représentants de la SHDM et de la SHQ. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie Direction de l'habitation</p>
<p>7</p> <p>L'habitation sociale et communautaire</p> <p>a) Affecter, dès que possible, au territoire du PPU une partie des budgets consacrés par le gouvernement du Québec au logement communautaire et abordable, afin de susciter ainsi l'émergence de projets de développement d'habitations communautaires;</p> <p>b) Appliquer de façon rigoureuse, dans le cadre des projets résidentiels appelés à se développer dans le secteur, la Stratégie d'inclusion de logements abordables;</p> <p>c) Examiner la possibilité de mandater la SHDM afin de faire appel à son expertise en vue de mettre en branle, avec la collaboration du milieu, de tels projets;</p> <p>d) Intégrer l'ensemble de ces éléments dans la version finale du PPU.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La façon d'appliquer ces recommandations sera étudiée par un comité de travail (voir recommandation précédente). ▪ Il faut souligner que l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables doit faire l'objet d'une réflexion plus large qui déborde les limites territoriales du PPU. Il s'agit plutôt d'un enjeu à l'échelle montréalaise. ▪ Dans le projet Seville, l'arrondissement a obtenu une contribution financière du promoteur, qui servira à adresser la problématique d'hébergement destiné à la clientèle itinérante du secteur. ▪ L'ajout de toute charge supplémentaire pour les promoteurs peut toutefois compromettre la viabilité de certains projets immobiliers au centre-ville. Une analyse sérieuse de la part du comité de travail doit en évaluer l'impact. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie Direction de l'habitation</p>

Liste des recommandations formulées par la commission

	RECOMMANDATIONS DE L'OCPM	SUITES À DONNER AUX RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DU SUIVI
8	<p>La salubrité</p> <p>Mettre en œuvre le plus rapidement possible un programme systématique d'inspection des grands immeubles à logement, incluant, si nécessaire, l'intervention de l'équipe spécialisée d'inspecteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs actions sont déjà en cours à cet effet et seront soulignées dans le PPU : <ul style="list-style-type: none"> ○ 22 immeubles visés par le Règlement de mise en conformité des immeubles de grande hauteur (M-4). Ce règlement est sous la responsabilité du Service du Développement et des Opérations. ○ Plusieurs immeubles visités par les agents de prévention dans le cadre du schéma de couverture de risque dont s'est doté le SIM en matière de sécurité, se basant sur des données socio économiques combinées à l'incidence des appels. L'arrondissement collabore à cette opération. ▪ Sur le plan de la salubrité des logements, les inspecteurs de l'arrondissement interviennent rapidement lorsqu'il y a plainte. Des discussions ont déjà été entamées avec le Service du Développement et des Opérations si des mesures plus musclées devaient être déployées. ▪ Si les données sur les plaintes venaient à révéler une accumulation de problèmes dans un secteur ou un immeuble, l'arrondissement est prêt à agir rapidement de concert avec ses partenaires. ▪ La RBQ prépare par ailleurs une nouvelle réglementation qui touchera l'entretien de l'enveloppe extérieure des bâtiments. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p> <p>Ville de Montréal</p> <p>Régie du bâtiment du Québec</p>
9	<p>La protection patrimoniale et l'accès aux grands jardins</p> <p>Tout en exprimant son accord au principe de négociations de gré à gré avec les institutions concernant l'accès public à leurs jardins, la commission recommande que tout changement de vocation des bâtiments institutionnels et toute demande d'agrandissement de l'enveloppe bâtie soient assujettis à des conditions explicites visant :</p> <p>a) la conservation de l'intégrité des lieux patrimoniaux, y compris le rapport des bâtiments aux terrains institutionnels et;</p> <p>b) l'accès et la réaffectation des lieux appropriés dans le but de satisfaire les besoins en espaces verts de la population du quartier, de façon compatible avec la qualité de vie des personnes qui résident dans les édifices institutionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les négociations dans le cadre d'ententes de gré à gré seront l'occasion d'agir concrètement pour atteindre ces deux conditions de conservation et d'accessibilité. ▪ Toutefois, le cadre juridique en place ne nous permet pas d'assujettir explicitement les changements d'affectation et les agrandissements à de telles exigences. ▪ La commission est par ailleurs claire à l'effet que ce ne sont pas toutes les institutions qui peuvent se prêter rapidement à l'ouverture de leurs jardins (page 70 du rapport). ▪ Enfin, l'arrondissement renforce son pouvoir de négociation par l'adoption d'un règlement sur les PIIA qui inclut des objectifs et des critères touchant notamment la préservation des espaces paysagers. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p>
10	<p>Le projet de règlement sur les PIIA</p> <p>Identifier, à l'intérieur même de la version finale du PPU, les principaux paramètres devant être respectés en matière de conservation patrimoniale et les inclure dans l'éventuel règlement sur les PIIA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un nouveau règlement sur les PIIA est en cours d'élaboration et devrait être adopté à l'automne 2011, suivant l'adoption du PPU. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p>

Liste des recommandations formulées par la commission

	RECOMMANDATIONS DE L'OCPM	SUITES À DONNER AUX RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DU SUIVI
11	<p>Le règlement sur les PIIA Couvrir explicitement, avec l'éventuel règlement sur les PIIA, au chapitre du patrimoine résidentiel privé, le secteur de la rue Souvenir, en plus du village Shaughnessy, de même que les lieux significatifs situés au nord de la rue Sainte-Catherine, y compris sur la rue Sherbrooke, là où la qualité architecturale et patrimoniale des édifices le justifie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nouveau règlement sur les PIIA couvrira l'ensemble du territoire du PPU. Une précision à cet effet entraînera une modification au document. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p>
12	<p>Le relèvement des plafonds de hauteurs dans l'axe de la rue Sainte-Catherine Ouest tels qu'identifiés dans le Plan d'urbanisme Étendre jusqu'à la rue Bishop, la zone couverte par le rehaussement à 44 mètres des hauteurs maximales en vertu du Plan d'urbanisme, à la condition de garantir la protection patrimoniale des bâtiments jugés remarquables sur la rue Sainte-Catherine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le PPU répond à un constat de dévitalisation importante de la rue Saint-Catherine dans son tronçon ouest, notamment suite au départ des Canadiens de Montréal. On y retrouve un environnement commercial moins dynamique, avec davantage de locaux vacants et de bâtiments à l'abandon. ▪ Le découpage proposé par l'arrondissement s'appuie sur la nécessité de cibler les efforts de revitalisation sur la partie ouest de la rue Sainte-Catherine. Plusieurs arguments militent en faveur de ce découpage, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ On vise à prioriser la densification des abords du square Cabot, où d'importants investissements publics seront entrepris. ○ La densification aux abords des stations de métro est par ailleurs considérée souhaitable dans le Plan d'urbanisme. ○ On trouve davantage de bâtiments à faible valeur patrimoniale à l'ouest, tandis que la partie est de la rue présente peu d'occasions de redéveloppement ▪ Une modification des hauteurs jusqu'à la rue Bishop pourrait être envisageable lors de la révision du Plan d'urbanisme à venir. ▪ Toutefois, l'arrondissement considère que la partie à l'est de la rue Towers présente une plus grande concentration d'immeubles de qualité, avec un bâti de 2 à 3 étages typique de la rue Sainte-Catherine. Ce bâti est le plus souvent adjacent à des secteurs résidentiels de faible densité (notamment l'est de la rue Tupper et la rue Pierce), ce qui rend les insertions plus difficiles. Notons par ailleurs que le Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville propose déjà certains ajustements à l'est de la rue Guy. On propose en effet d'y rehausser les plafonds de hauteur du Plan d'urbanisme de 25 à 35 m dans un secteur qui inclut la rue Ste-Catherine entre les rues Mackay et Drummond. 	<p>Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie</p>
13	<p>La caractérisation patrimoniale de la rue Sainte-Catherine Mener à terme l'analyse de caractérisation patrimoniale de la rue Sainte-Catherine et de la rendre publique, de telle sorte que l'arrondissement dispose ainsi d'un outil supplémentaire susceptible de guider son évaluation des éventuels projets de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette caractérisation a déjà été menée à terme. En effet, une étude typo-morphologique portant sur l'ensemble du territoire du quartier a été produite dans le cadre de l'élaboration du règlement sur les PIIA. ▪ Celle-ci sera incluse à même le règlement devant être adopté en novembre 2011. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p>

Liste des recommandations formulées par la commission

RECOMMANDATIONS DE L'OCPM	SUITES À DONNER AUX RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DU SUIVI
<p>14</p> <p>Le traitement des basiliaires sur la rue Ste-Catherine</p> <p>Revoir à la baisse la hauteur des basiliaires proposés, de telle sorte que ceux-ci respectent plus adéquatement l'échelle humaine de la rue Sainte-Catherine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'approche de l'arrondissement est de préserver l'échelle du cadre bâti existant pour les premiers étages (basilaire) des nouvelles constructions, avec des étages plus élevés placés en retrait de la rue. ▪ Le nouveau règlement sur les PIIA permettra d'appliquer cette approche. ▪ Il y aurait lieu de modifier le document afin d'éliminer la référence au basilaire de 16m et de bien faire comprendre qu'il y aura prise en compte du cadre bâti existant dans le traitement des basiliaires. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p>
<p>15</p> <p>Le projet de parc sur le boulevard De Maisonneuve</p> <p>Tout en approuvant l'aménagement du parc proposé sur le boulevard De Maisonneuve, la commission recommande de travailler préalablement à mettre en place les conditions nécessaires pour en assurer le succès :</p> <p>a) Proposer des alternatives viables permettant de compenser la perte des espaces de stationnement public actuellement localisé sur le site;</p> <p>b) Prendre les moyens nécessaires pour faire face aux problèmes de sécurité qui se manifestent actuellement et ceux qui sont appréhendés et ainsi redonner confiance à la population;</p> <p>c) Proposer un aménagement qui répond notamment aux préoccupations exprimées quant à la géométrie des lieux;</p> <p>d) Inviter sur cette base les résidents du secteur à participer à l'élaboration de la programmation du projet à partir de laquelle la conception s'effectuera.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'arrondissement recommande d'aller de l'avant avec le projet de parc sur ce site pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faible desserte de la population locale en parcs de proximité. ○ Un des derniers terrains disponibles pour aménager un nouvel espace vert dans ce secteur très densément peuplé et construit. ○ Aires de stationnement et surfaces pavées éliminées au profit d'un espace vert, ce qui adresse la problématique des îlots de chaleur. ○ Valeur historique et patrimoniale élevée des bâtiments adjacents : ancienne école Victoria et Curling Club Royal Montréal. ▪ Sur la question du stationnement, soulignons la présence de nombreuses places de stationnement à moins de 10 minutes de marche du lieu en question (Université Concordia, Forum Pepsi, Place Alexis-Nihon, etc.). ▪ Le secteur est par ailleurs très bien desservi par le transport en commun, avec un édicule de métro à deux pas du site. ▪ Nous sommes d'accord avec la commission sur la nécessité de tenir compte des enjeux de sécurité, de visibilité et de propreté dans l'élaboration du concept d'aménagement de l'espace vert. Il s'agit d'un défi d'architecture du paysage qui devra faire l'objet d'une démarche rigoureuse de design. ▪ L'arrondissement prévoit de mener une démarche de raffinement du concept d'aménagement qui inclura des interactions avec le milieu. 	<p>Arrondissement de Ville-Marie</p>

Liste des recommandations formulées par la commission

	RECOMMANDATIONS DE L'OCPM	SUITES À DONNER AUX RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DU SUIVI
16	<p>Le verdissage du Quartier des grands jardins et l'augmentation du couvert végétal</p> <p>Mettre en marche d'autres initiatives de verdissage qui pourraient se déployer ailleurs dans le quartier et d'inciter les propriétaires privés de terrains en attente de développement de verdir leurs terrains en attendant qu'un projet de développement voie le jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a lieu de favoriser les initiatives citoyennes et communautaires de verdissage, autant sur le domaine privé que sur le domaine public, en impliquant les résidents, notamment l'Association du Village Shaughnessy et la Table d'interaction Peter-McGill. ▪ Il serait intéressant d'aller chercher la collaboration de l'éco-quartier Peter-McGill au même titre. 	<p>Partenaires du milieu Arrondissement de Ville-Marie Éco-quartier</p>
17	<p>La circulation</p> <p>Étudier la possibilité de prendre des mesures permettant de détourner vers les artères principales la circulation de transit en provenance de l'autoroute Ville-Marie ou en direction de celle-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces propositions doivent faire l'objet d'études plus approfondies. Le PPU propose l'élaboration d'un plan local de déplacement (PLD) qui sera l'occasion de mener de telles études. Des mesures de mitigation de la circulation pourraient être incluses dans ce PLD. ▪ Il faut sensibiliser le MTQ sur la nécessité d'améliorer l'intégration de ses aménagements autoroutiers, qui se déploient ici au cœur d'un secteur résidentiel <ul style="list-style-type: none"> ○ Modification de la signalisation afin de la rendre plus discrète ○ Ajout de plantations ○ Meilleure prise en compte des piétons et des cyclistes ○ Etc. 	<p>Direction des transports Arrondissement de Ville-Marie MTQ</p>
18	<p>Le réaménagement du square Cabot et de ses abords</p> <p>Modifier le Plan d'urbanisme de telle sorte que les limites de hauteur soient abaissées le long de René-Lévesque (côté nord), à l'ouest de la rue Sussex, afin de les rendre davantage compatibles avec les demeures patrimoniales avoisinantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faut souligner que tout changement de vocation du site doit faire l'objet d'une modification du Plan d'urbanisme, ce qui donne à l'arrondissement l'opportunité de négocier l'intégration harmonieuse d'un éventuel projet. ▪ Il serait par ailleurs prématuré de modifier des paramètres de hauteur qui conviennent à la vocation actuelle du site. Un redécoupage serait arbitraire, compte tenu qu'on ne sait pas si un éventuel projet impliquerait une démolition partielle et/ou un remembrement cadastral. ▪ Une telle densification nous apparaît d'ailleurs souhaitable à plusieurs égards : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le boulevard René-Lévesque se veut une artère de prestige, et une construction de plus grande hauteur pourrait s'inscrire naturellement dans le paysage de cette rue. ○ Des propositions issues de la charrette du square Cabot ont inclus l'aménagement d'une tour sur ce site. ○ Enfin, la densification de ce site est pertinente compte tenu de sa proximité avec une station de métro. 	<p>Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie</p>

Liste des recommandations formulées par la commission

	RECOMMANDATIONS DE L'OCPM	SUITES À DONNER AUX RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DU SUIVI
19	<p>L'aménagement du square lui-même Susciter la contribution des citoyens et aussi de professionnels et d'étudiants provenant des institutions d'enseignement qui ont pignon sur rue dans le quartier, le tout dans le cadre d'un processus de design participatif afin de permettre d'élaborer un design plus avancé pour le square Cabot.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mentionnons que les propositions formulées dans le PPU sont déjà issues d'un exercice de consultation (charrette). La Direction du développement économique et urbain, qui a été mandaté dans ce dossier, privilégie une démarche de raffinement du concept d'aménagement du square intégrant des interactions avec le milieu. 	Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie
20	<p>Le débarcadère d'autobus à relocaliser Entamer avec la STM des discussions en vue d'identifier un emplacement alternatif pour le débarcadère actuellement localisé en bordure du square Cabot.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des pourparlers avec la STM seront entamés prochainement. La STM sera appelée à être un partenaire important dans la démarche de conception des aménagements. 	STM Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie
21	<p>Le CUSM Enclencher, dès maintenant, des discussions avec la direction du CUSM concernant l'avenir des bâtiments et du site de l'Hôpital de Montréal pour enfants, dans le cadre de la mise en place des orientations proposées par le PPU à l'égard du site de l'hôpital.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le CUSM a mandaté un consultant pour évaluer les alternatives possibles pour le site. Des discussions doivent avoir lieu en fonction des orientations du PPU, dans la perspective d'un changement d'affectation du site. 	Arrondissement de Ville-Marie
22	<p>La mise en œuvre du PPU a) Préciser davantage le budget d'investissement nécessaire pour l'ensemble des travaux envisagés sur le territoire du PPU du Quartier des grands jardins; b) Établir l'échéancier requis pour mener à bien ces travaux, pour élaborer son règlement sur les PIIA et pour mettre en branle ou mener à terme les autres initiatives proposées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des investissements publics importants ont déjà été engagés. La somme de 5,5 M\$ allouée pour la réfection du square Cabot est un geste concret qui témoigne de la volonté de l'arrondissement de contribuer à la revitalisation du quartier. Les décisions budgétaires annuelles tiendront compte des orientations données par le PPU. Cependant, l'exposé des budgets nécessaires ne constitue pas un contenu obligatoire d'un PPU. Échéancier : on peut déjà annoncer que le nouveau règlement sur les PIIA sera adopté à l'automne 2011, dans la foulée des autres modifications réglementaires introduites par le PPU. Les travaux sur le square Cabot en sont à l'étape de la conception et devraient débiter dans les prochaines années. L'arrondissement va mettre sur pied un comité de suivi annuel qui inclura les partenaires du milieu (Table de concertation du Quartier centre-ville ouest, Table d'interaction Peter-McGill, Association du Village Shaughnessy, etc.). 	Arrondissement de Ville-Marie Partenaires du milieu

 **Recommandations impliquant une modification au document de travail du PPU**

 **Recommandations prises en compte pour la mise en œuvre du PPU**

> ÉTAPES À VENIR

- **8 août 2011** : Présentation par l'OCPM des recommandations de la commission aux autorités de la Ville
- **9 août 2011** : Rapport de l'OCPM rendu public – publication d'un communiqué par l'arrondissement
- **12 septembre 2011** : Dépôt du rapport aux élus de l'arrondissement
- **14 septembre 2011** : Dépôt d'une version révisée et finale du PPU au comité exécutif
- **26 septembre 2011** : Adoption de la version révisée et finale du PPU par le conseil municipal
- **14 novembre 2011** : Adoption du premier projet de règlement sur les PIIA par le conseil d'arrondissement